



à

PREFECTURE de la MANCHE
Monsieur Le Prefet.
Place de la préfecture.
50002 SAINT LÔ

Objet: Information.

Carentan, le 07 juin 2017,

Monsieur Le Préfet,

Par la présente nous tenons à vous faire part du courrier envoyé à la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin (CCBDC) sur la demande de réunion du CLUPP et du Conseil Portuaire.

Nous sommes en Juin 2017, aucune réunion du CLUPP ni du Conseil portuaire a eu lieu cette première année (... et la première d'un CLUPP à Carentan depuis l'ouverture du Port à la plaisance en 1983). Nous considérons ce fait comme un grave manquement à l'obligation réglementaire et au respect des institutions.

Ainsi, une augmentation tarifaire du port de 5% a été appliquée au 1er janvier 2017, sans consultation des parties représentatives. *D'autre part, une taxe de séjour de « type forfaitaire » assujétie en supplément à la redevance perçue six années de suite confondant « logeur et logé », l'accès au port de Carentan par la mise en œuvre trop lente du déplacement des bouées de la passe, le feu d'artifice tiré au dessus du port, mettant en danger les navires,* participent à une baisse de fréquentation, et donc à l'économie locale.

Conformément à cette information signifiée, nous souhaiterions une prise en compte de nos demandes effectuées près du gestionnaire local.

Vous souhaitant bonne réception,
recevez, Monsieur Le Préfet, l'assurance de ma considération.

HERMAN Patrick
Le Président de L'A.U.P.P.C.

PJ : duplicata du courrier adressé à la CCBDC.

